



Circulaire n°.....024...../DELM/

03 AVR. 2020

## Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé

**Objet** : Mise en place d'une application informatique pour la gestion des données relatives au « COVID-19 » au Maroc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de veille et de riposte à l'infection par le « SARS- CoV-2 », la Direction de l'Epidémiologie et de lutte contre les maladies a développé une application informatique sécurisée sur le web, en vue de simplifier le suivi de la situation épidémiologique nationale (<https://covid19.wraqi.ma/>).

Cette application permet la collecte et l'analyse des données figurant sur la fiche d'investigation des cas de COVID-19 au niveau provincial, au niveau régional et le rendu des résultats de l'analyse virologique par le laboratoire, permettant un suivi en temps réel de la situation épidémiologique.

Aussi, je vous demande de veiller rigoureusement à la complétude et la promptitude des données saisies par les Unités de Veille, de Sécurité Sanitaire et de Santé Environnementale (UVSSSE) relevant de votre autorité, ainsi qu'à leur analyse régulière.



Ministre de la Santé  
Khalid AITTALEB

**Ampliation :**

- Monsieur le Secrétaire Général ;
- Monsieur l'Inspecteur Général ;
- Monsieur le Chef du Cabinet du Ministre de la Santé ;
- Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale ;
- Madame et Messieurs les Chefs de Divisions rattachées au Secrétariat Général.
- Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires ;
- Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc ;
- Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

PJ :

- Fiche technique



## Fiche technique

### 1. Validation de la définition de cas

La compatibilité avec la définition de cas de « COVID-19 » sera vérifiée au niveau régional, par le Service de Santé Publique (SSP), selon la définition de cas en vigueur au niveau national.

### 2. Attribution du code

Le code patient « ID » sera généré automatiquement par l'application mise en place ( voir vidéo de l'utilisation de l'application)

<https://docs.google.com/uc?export=download&id=1XRcnK2O2VwjjqWkzOai-5N985Z-vt7LL>

Les identifiants et les codes d'accès sont déjà envoyés par email

### 3. Investigation initiale

Une fois l'ID du cas attribué :

- Remplir la fiche d'investigation du cas au niveau de l'Unité d'Isolément, en veillant à rapporter l'ID.
- Procéder au prélèvement du cas et mentionner le code ID.
- Coordonner l'acheminement au laboratoire avec l'Unité de Veille, de Sécurité Sanitaire et de Santé Environnementale (UVSSSE).

### 4. Saisie des données

La saisie des données se fait au niveau provincial par l'UVSSSE, en veillant à leur complétude, y compris l'évolution du malade.

### 5. Résultats du laboratoire

Les résultats du laboratoire sont saisis directement sur l'application par le laboratoire.

### 6. Analyse des données

L'analyse des données doit se faire à différents niveaux, provincial et régional, respectivement par l'UVSSSE et le SSP.

### 7. Suivi et monitoring

Le suivi sera réalisé par la Direction Régionale de la Santé (SSP). *g*

